

Encadré 3.6:

L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES ACTIFS DES BANQUES LUXEMBOURGEOISES EN 2023

La conjoncture économique défavorable de l'année 2023 a affecté la qualité des crédits consentis par les banques luxembourgeoises, sans pour autant remettre en question leur capacité de résilience.

Le ratio des prêts non performants (*non-performing loans, NPLs*) pour l'ensemble des contreparties a progressé de 0,1 point de pourcentage (p.p.) au cours de l'année 2023 pour s'élever au quatrième trimestre à 1,1 % (graphique 3.28). Toutefois, le niveau de ce ratio demeure inférieur à la moyenne affichée pour les pays de l'Union européenne (1,9 %). Au premier trimestre 2024, le ratio total des prêts non performants a de nouveau progressé de 0,1 p.p. par rapport à 2023T4.

Pour les ménages, le ratio de l'ensemble des prêts non performants a légèrement progressé en 2023 par rapport à l'année 2022 de 0,7 p.p. pour atteindre 2 % en 2023T4. Pour les crédits immobiliers, le taux a atteint 1,8 % en fin d'année 2023, soit un niveau supérieur de 0,3 p.p. à la moyenne européenne. Au premier trimestre 2024, les taux de NPLs des crédits aux ménages et ceux spécifiques à l'immobilier ont poursuivi leur progression avec des hausses respectives de 0,3 p.p. et de 0,2 p.p.

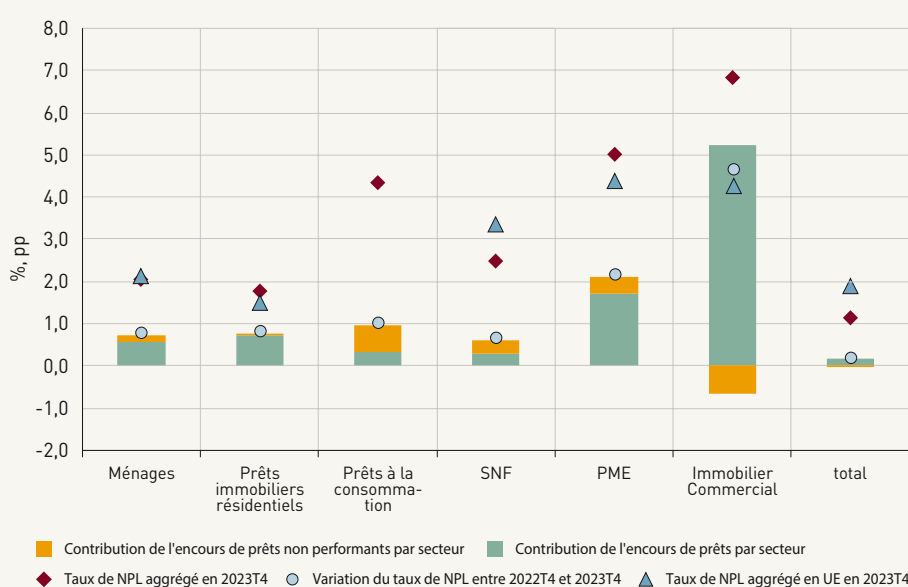
Le taux de NPLs des SNF a enregistré également une augmentation en 2023 et s'élevait à 2,5 % en 2023T4, soit +0,6 p.p. par rapport à la fin de l'année 2022. Cette augmentation s'explique par la hausse des NPLs pour les crédits accordés aux PME (+2,1 p.p.) et pour l'immobilier commercial (4,6 p.p.)

En 2024T1, le mouvement des NPLs des crédits aux SNF s'est inscrit en hausse de 0,3 p.p. pour s'établir à 2,8 % par rapport à la fin 2023. Cette tendance résulte principalement de la progression importante du taux de NPLs de l'immobilier commercial (+1,4 p.p.) pour atteindre 8,2 % en 2024T1. Le taux de NPL pour les PME a très peu varié et s'établissait à 5 % à la fin du premier trimestre 2024. Toutefois et en dépit de la stabilité affichée pour cette dernière catégorie de prêts, le niveau du ratio est relativement élevé par rapport aux exigences de la stabilité financière.

Le graphique 3.29 présente une ventilation des prêts non performants des SNF selon la nomenclature des activités sectorielles.

Graphique 3.28 :

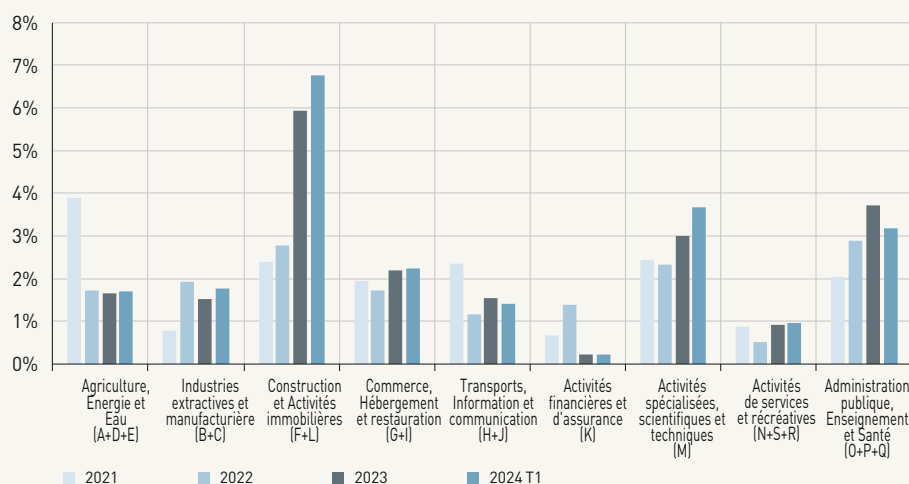
Evolution des ratios de prêts non performants par secteur économique en 2022 T4 et 2023 T4



Sources : CSSF et ABE, calculs BCL pour le Luxembourg.

Graphique 3.29 :

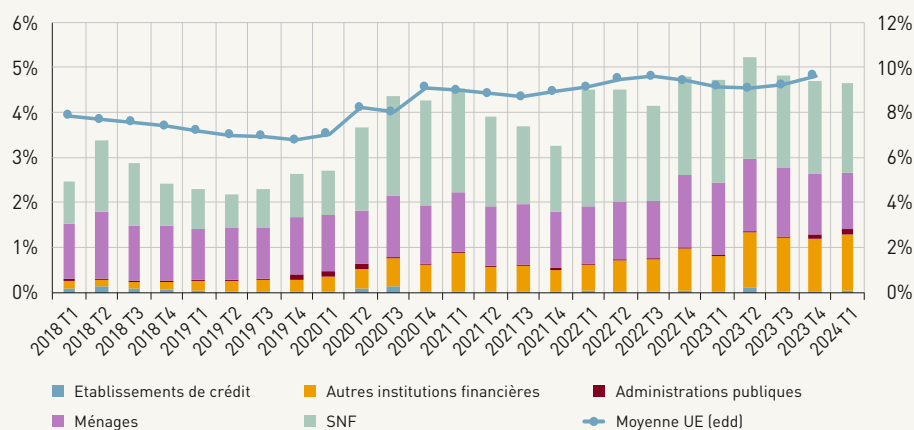
Ratios de prêts non performants des banques luxembourgeoises selon la classification NACE



Sources : CSSF, calculs BCL. Période : 2021T4-2024T1.

Graphique 3.30 :

Décomposition de l'encours total de crédit de catégorie stage 2 par secteur économique au Luxembourg : 2018T1-2024T1



Sources : CSSF, calculs BCL.

En raison de la progression du risque de crédit au premier semestre de 2023, l'encours des crédits affecté au stage 2 avait atteint un maximum de 5,2% des crédits évalués au coût amorti (graphique 3.30). Cet encours a légèrement baissé après cette forte hausse pour se stabiliser aux environs de 4,7% en 2023T4. Une légère baisse de 0,05 p.p. est affichée en 2024T1 ; elle est due au fléchissement des encours des crédits aux ménages et aux SNF affectés au stage 2.

Le graphique 3.31 révèle que les parts des emprunts renégociés par les ménages ont progressé en 2023 pour atteindre 1,6% de l'encours de crédit, contre 0,7% en 2022. Les renégociations ont concerné principalement des crédits immobiliers dont la part renégociée a augmenté de 1,2 p.p. en 2023. Bien que l'on constate une légère augmentation des crédits aux PME renégociés en 2023 par rapport à l'année 2022 (+0,5 p.p.), le taux de crédits renégociés par les sociétés non financières est resté stable à environ 2,6% en 2023.

En 2023, les sociétés non financières actives dans les secteurs de la Construction et des Activités Immobilières ont été particulièrement affectées par le resserrement des conditions de financement et par le ralentissement de l'activité sur le marché de l'immobilier. Le Statec a dénombré 202 faillites en 2023 dans ces deux secteurs, soit un taux de croissance annuel de 37,4%. En 2024T1, le secteur a enregistré à nouveau 83 nouvelles faillites, soit une hausse de +17%.

Les difficultés rencontrées par les entreprises de ces deux secteurs se sont traduites par la progression du taux de NPLs qui a atteint 5,8% en fin d'année 2023, soit +3,1 p.p. depuis la fin de l'année 2022. Au premier trimestre 2024, ce taux a atteint 6,8%.

L'analyse des prêts non performants peut être complétée par le suivi de l'évolution à la fois de la dépréciation des actifs et des encours de crédit ayant fait l'objet d'une renégociation.

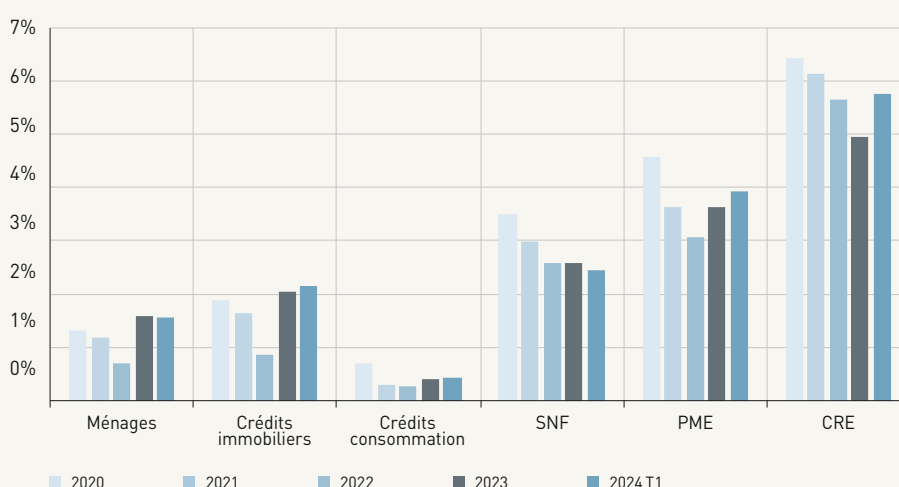
Au premier trimestre 2024, les taux de crédits renégo-ciés par les ménages demeurent globalement stables, tandis que pour le secteur des SNF, il affichait une légère baisse de 0,1 p.p. Néanmoins, cette décélération masquait des divergences importantes entre les catégories d'entreprises. En effet, l'analyse granulaire des données de 2024T1 révèle des progres-sions de respectivement 0,3 p.p. et 0,8 p.p. pour les PME et l'immobilier commercial par rapport à 2023T4.

Enfin, le graphique 3.32 résume l'information véhiculée par les différentes mesures de la qualité de l'actif selon un indica-teur composite de la vulné-rabilité des crédits accordés au secteur privé non finan-cier à la manière de l'ABE¹⁰. L'indicateur consiste en le rapport entre la somme des crédits non performants, des crédits renégo-ciés per-formants, des crédits en stage 2, et des moratoires performants¹¹ et l'encours de l'ensemble des crédits accordés au secteur privé non financier¹².

Il ressort que le montant des crédits vulnérables est en progression depuis la fin de l'année 2021. Il atteignait un seuil maximum de 11% au second trimestre 2023, suite à l'augmentation des crédits consentis au sec-teur privé non financier et affectés à la catégorie stage 2. Le niveau de l'indicateur a affiché de légères baisses depuis 2023T3, mais insuf-fisantes pour revenir à son niveau pré-pandémique.

Graphique 3.31 :

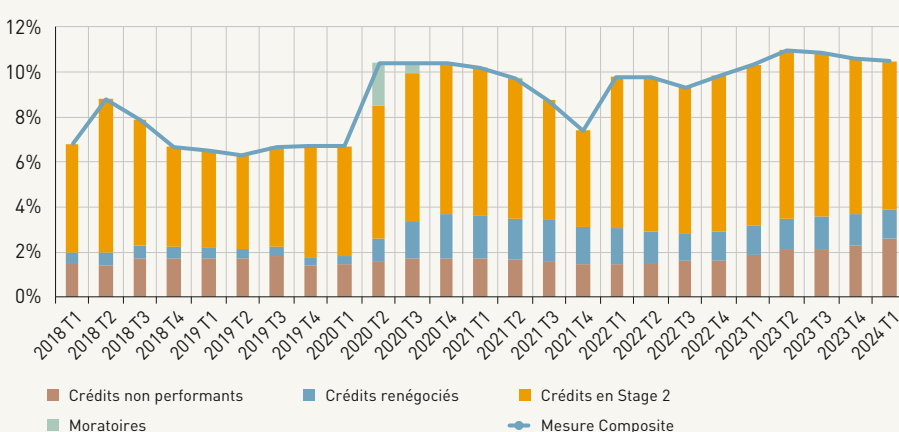
Parts des crédits aux ménages et aux sociétés non financières renégo-ciés au Luxembourg : 2020-2024T1



Sources : CSSF, calculs BCL.

Graphique 3.32 :

Mesure composite de la vulnérabilité des crédits au secteur privé non financier au Luxembourg (%)



Sources : CSSF ; calculs BCL. Période 2018T1-2024T1. Contreparties domestiques et non domestiques.

¹⁰ Voir Autorité bancaire européenne (2019). EBA Report on NPLs : progress made and challenges ahead. Graphique 33, page 43

¹¹ Les données de moratoires sont issues de la collecte harmonisée de l'ABE (« EBA GL/2020/07 templates »).

¹² Etant donné que la collecte Finrep ne ventile pas les crédits renégo-ciés selon leur stage de dépréciation et afin d'éviter tout risque d'une double comptabilisation, les encours de prêts au « stage 2 » ne sont pas inclus sur le graphique.